Alvaro Pires
Criminologue, École de criminologie, Université d'Ottawa

(1993)

"Recentrer l'analyse causale? *Visages de la causalité en sciences sociales et recherche qualitative*"

Un document produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay, bénévole,
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi
Courriel: jean-marie_tremblay@uqac.ca
Site web pédagogique : http://www.uqac.ca/jmt-sociologue/

Dans le cadre de la collection: "Les classiques des sciences sociales"
Site web: http://classiques.uqac.ca/

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi
Site web: http://bibliotheque.uqac.ca/

VISIT…

LANZAROTE Caliente.COM

Cette édition électronique a été réalisée par Jean-Marie Tremblay, bénévole, professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi à partir de :

Alvaro Pires
Criminologue, École de criminologie, Université d'Ottawa.

"**Recentrer l'analyse causale ? Visages de la causalité en sciences sociales et recherche qualitative**".

Un article publié dans la revue **Sociologie et sociétés**, vol. 25, no 2, automne 1993, pp. 191-209. Montréal: Les Presses de l'Université de Montréal.

Avec l'autorisation formelle de M. Alvaro Pires, professeur de criminologie, Université d'Ottawa, le 21 février 2005.

 Courriel : alpires@uottawa.ca

Polices de caractères utilisée :

Pour le texte: Times, 12 points.
Pour les citations : Times 10 points.
Pour les notes de bas de page : Times, 10 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2004 pour Macintosh.

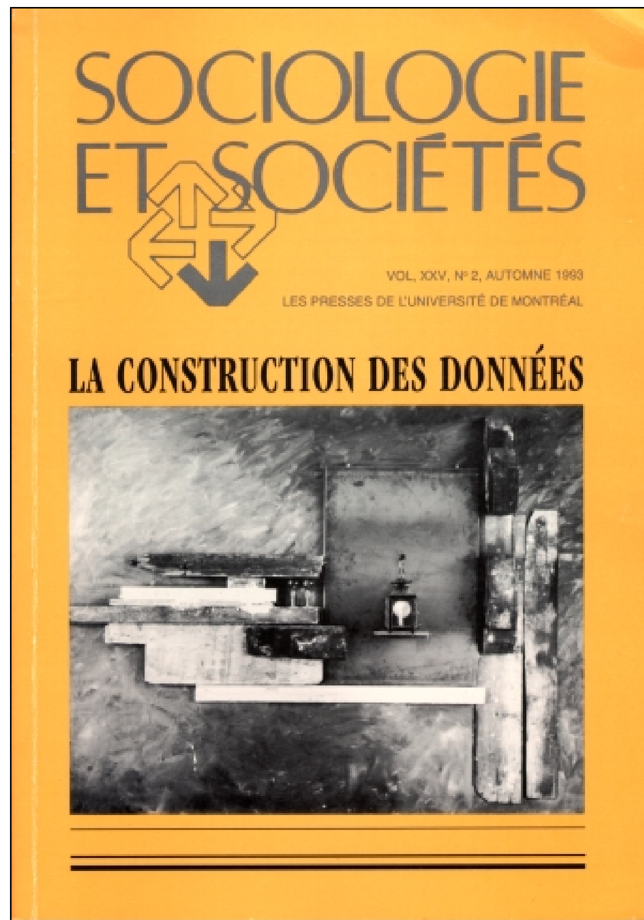
Mise en page sur papier format LETTRE (US letter), 8.5'' x 11'')

Édition numérique réalisée le 30 juillet 2006 à Chicoutimi, Ville de Saguenay, province de Québec, Canada.



Alvaro Pires
Criminologue, département de criminologie, Université d'Ottawa

« **Recentrer l'analyse causale ? Visages de la causalité en sciences sociales et recherche qualitative** »



Un article publié dans la revue **Sociologie et sociétés**, vol. 25, no 2, automne 1993, pp. 191-209. Montréal: Les Presses de l'Université de Montréal.

Table des matières

Introduction

Quelques grands types d'énoncé causal en sciences sociales
Les « liens causals » : lien matériel et lien d'interprétation
Les relations causales : la relation événementielle et la relation structurelle
Le lien d'interprétation de type structurel
Un dilemme conceptuel : lien d'interprétation ou lien intentionnel ?

Nier expérience vécue ? Le principe de l'invisibilité et de l'extériorité de la rela11on causale

Résumé
Bibliographie

Tableau : Types de lien causal ou de “facteurs” versus les types de relations causales.

Alvaro Pires
Criminologue, École de criminologie, Université d’Ottawa.

“**Recentrer l'analyse causale ? Visages de la causalité en sciences sociales et recherche qualitative**”.

Un article publié dans la revue **Sociologie et sociétés**, vol. 25, no 2, automne 1993, pp. 191-209. Montréal: Les Presses de l'Université de Montréal.

Introduction

Retour à la table des matières

Je veux explorer ici certains visages et aspects des énoncés causals en sciences sociales et montrer que la recherche qualitative contribue à recentrer [1] l'analyse causale conventionnelle car, contrairement à l'image que l'on se fait souvent, elle investit le champ général de l'explication sociologique [2]. Chemin faisant, nous allons voir aussi comment les différents types d'énoncés causals sont des formes de construction de sens dans la mesure où ils confèrent un statut particulier aux données.

Les notions d'« analyse causale », de « causalité », etc. soulèvent depuis longtemps des réactions variées et ambivalentes chez les chercheurs autant dans les sciences sociales que dans les sciences exactes. Comme le remarque De Coster (1978 : 55), depuis que Pareto [3] lui-même a rayé de

---

[1] Je remercie un des lecteurs anonymes de m'avoir suggéré ce terme. Dans la première version, j'avais écrit « décentrer l'analyse causale ». Bien sûr, les deux opérations sont là (décentrer l'analyse conventionnelle afin de recentrer l'analyse causale dans son ensemble), mais la dernière expression place l'exercice sous un angle plus constructif.

[2] Cet article s'inscrit dans le cadre d'un projet d'équipe en cours sur la recherche qualitative subventionné par le Conseil québécois de la recherche sociale (C.Q.R.S.). Les idées exprimées ici n'engagent cependant ni mes collègues ni l'organisme subventionnaire.

[3] Voir Pareto (1968 : pp. 152-153 ; 1073-1079).

ses analyses théoriques la causalité au profit de « l'interdépendance fonctionnelle » des faits sociaux, on ne trouve plus de consensus conceptuel autour de ces notions. Et pourtant, comme le remarque Granger (1978 : 127), « le mot cause et les raisonnements de type causal n'ont point cessé d'apparaître dans les essais les plus divers de sciences de l'homme ». L'absence de consensus conceptuel n'en persiste pas moins et il reste même une certaine difficulté à reconnaître le caractère indépassable de la pensée causale.

Certains auteurs croient qu'il vaut mieux abandonner le concept de « cause », quitte à le remplacer par quelque chose d'autre (Rex 1965 : 22-25 ; Lincoln et Guba, 1985). Berthelot (1990), quant à lui, tout en laissant entendre que l'on peut légitimement attribuer à ce concept une acception large (p. 24 ; 20 ; 69), opte pour un sens plus restrictif (pp. 62-65) afin de rendre compte, entre autres, des différents *cadres théoriques* concernés par l'intelligibilité du social [4]. Le concept de causalité (« schème causal ») est alors en quelque sorte réservé à certains programmes théoriques, par opposition à d'autres concepts comme « schème fonctionnel », « schème structural [5] », « schème dialectique », etc. (pp. 62-85). D'autres encore, comme Granger (1978), distinguent la « pensée causale » et l'« explication ». En effet, il soutient que celle-là est, en règle générale, « caractéristique d'un état rudimentaire, encore insuffisamment élucidé, de l'explication » (p. 131). Le langage de la causalité, conçue comme une relation de cause à effet entre deux événements, est alors « une simplification pratiquement nécessaire, un expédient dont une connaissance as-

---

4 Je remercie un des lecteurs anonymes d'avoir attiré mon attention sur l'ouvrage important de Berthelot. Ceci me permettra d'éviter en passant quelques malentendus sur le plan conceptuel. Car, s'il y a sans doute une série de points de croisement entre nos deux études (par exemple, le projet de relativiser certains clivages, p. 18), nous ne prenons pas le même chemin et cela se reflète sur nos options conceptuelles.

5 Pour lui, l'expression « schème structural » a aussi un sens strict dans la mesure où il est particulièrement concerné par le cadre d'intelligibilité de Lévi-Strauss et qu'il exclut de cette expression d'autres formes d'énoncés de relation structurelle (comme ceux contenus dans un raisonnement dialectique, fonctionnel, etc.). Il indique même un « programme de causalité structurelle » (p. 64) qui s'inscrit dans ce qu'il définit comme « schème causal » (sens strict) plutôt que dans le « schème structural ». Pour mes propos ici, l'expression « relation (ou causalité) structurelle » utilisée plus loin prend un sens large et fait abstraction des cadres théoriques particuliers.

sez mûre peut se débarrasser » (p. 140). Pour lui, la connaissance la plus avancée ne vient donc pas d'une « explication causale » (relation de cause à effet entre événements), mais plutôt d'une « explication structurale ». Cela n'empêche qu'il y a toujours une sorte de va-et-vient entre ces deux formes d'explication (p. 140). Enfin, d'autres auteurs, comme Harré et Madden (1975), Searle, (1985) et Sayer (1993), préfèrent donner au terme « causalité » une acception assez large et dévoiler la face cachée du langage de la causalité en sciences sociales. En effet, pour Searle, la causalité « c'est la notion de faire arriver quelque chose : dans le sens le plus primitif, quand C cause E, C fait arriver E » (p. 152). Mais ce n'est pas tout : ces auteurs proposent fondamentalement une *nouvelle* représentation de la causalité qui ne réduirait pas celle-ci à la simple recherche de « régularités » dans un rapport entre événements (Sayer 1993 : 2). En ce sens, la nouvelle représentation de la causalité comprend à la fois les explications événementielles et structurales, les explications contingentes et nécessaires.

Or, comme mes objectifs ici sont de démontrer que le chercheur *fait* de l'analyse causale même lorsqu'il semble le moins conscient de la chose, qu'il existe différents types d'énoncés causals et que la recherche qualitative peut aider à recentrer la réflexion méthodologique sur l'explication, il me faut restituer à la notion de cause, comme d'autres l'ont fait (Harré et Madden 1975 ; Searle 1985 ; Porpora 1987 ; Sayer 1993), l'acception large contenue dans son sens le plus primitif [6]. Ce qui est important est de reconnaître, à la suite de Granger (1978 : pp. 134-135) et de Sayer (1993 : pp. 104-105), les limites d'une conception de la causalité axée exclusivement sur l'idée d'une relation discrète entre « événements » (relation de cause à effet). Par ailleurs, je ne ferai pas ici de distinction de fond entre « expliquer » et « faire une analyse causale ». Il reste vrai cependant que la notion d'explication renvoie plus directement à l'objet de la recherche, tandis que celle d'analyse causale renvoie aux questions méthodologiques et au champ opérationnel. J'ai souvent même l'impression que le terme « cause » revient plus facilement dans les textes méthodologiques que dans le langage des recherches empiriques. Quoi qu'il en soit, dans cette étude, le concept d'analyse causale renvoie tout simplement au

---

[6] Sayer (1993 : 104) écrit : « *To ask for the cause of something is to ask what "makes it happen", what "produces", "generates", "creates" or "determines" it, or, more weakly, what "enables" or "leads to" it* ». Voir aussi Pires (1989 : p.37).

champ du travail méthodologique et désigne l'activité consistant à construire une explication sociologique en tenant compte d'un matériau empirique. Causalité et explication ne sont pas deux choses différentes, mais simplement deux *moments* successifs du travail de recherche.

Certes, l'ambivalence à l'égard de l'analyse causale, voire de l'explication, est probablement encore plus marquée chez le chercheur qualitatif (Pires 1989). Souvent, il a signalé sa préférence à l'égard du concept de « compréhension [7] ». Car la causalité a été identifiée au positivisme et les théories conventionnelles de la causalité (inspirées entre autres par Hume) ont plutôt fermé les portes à la recherche qualitative. Dès lors, un mode de pensée qui s'interroge sur le bien-fondé de ce double rejet peut paraître étranger aux deux camps. En effet, l'influence du positivisme et la manière par laquelle on l'a critiqué nous ont amené à reléguer quasi complètement l'analyse causale à une approche quantitative ou la recherche qualitative à la causalité contingente ou à la causalité dite « téléologique » ou « intentionnelle » (par exemple, « Napoléon fit la guerre parce qu'il était ambitieux » [8]), pour employer, par anticipation, une terminologie que j'expliciterai dans un moment.

Dans les développements qui suivent, j'essaierai d'abord de montrer que les discours en sciences sociales contiennent différentes sortes d'énoncés causals et que ces, derniers peuvent être groupés autour de quelques grands types de causalité. Or, il me semble que nous ne sommes pas habitués à appeler causals tous ces énoncés ou même à y voir une forme d'explication. Ainsi, même lorsque nous écrivons tout simplement « Louis XIV devint impopulaire parce que les impôts étaient trop lourds [9] », nous faisons une analyse causale de l'impopularité de Louis XIV. Puis, je soulèverai quelques questions épistémologiques et méthodologiques sur lesquelles nous voulons ouvrir le débat. Je soutiendrai alors, chemin faisant, que les différentes formes de *lien causal* (voir tableau) ne constituent pas le monopole exclusif d'un type particulier de construction de sens (qualitatif ou quantitatif) et que la réflexion sur l'ex-

---

7 Il y a, bien sûr, des exceptions notables. Cressey (1953). dans une étude classique de la tradition de l'École de Chicago, adopte la notion de « cause » la plus stricte et conventionnelle (pp. 11-15).

8 J'emprunte cet exemple à Veyne (1971 : 119).

9 J'emprunte cet exemple à Veyne (1971 : 98).

périence vécue constitue un point d'ancrage important pour l'explication en sciences sociales.

Quelques grands types d'énoncé causal en sciences sociales

Retour à la table des matières

La notion d'« explication » et encore plus celle d'« analyse causale » ont souvent été associées à l'étude d'un rapport de cause à effet entre des *événements* et, plus particulièrement, à l'étude *quantitative* de cette relation. Or, en reprenant les remarques de Veyne (1971 : 72), on peut dire que l'explication en sciences sociales s'articule usuellement autour de trois grands piliers : le hasard, la matière et la liberté. Les explications axées sur le hasard mettent l'emphase sur l'incident, le génie ou l'occasion ; celles axées sur la matière privilégient la part des « conditions objectives » ; celles axées sur la liberté soulignent la capacité de délibération et les « intentions » des acteurs. Le chercheur peut alors, comme le remarque Veyne, insister soit sur le hasard (le « nez de Cléopâtre ou le génie du général »), soit sur la cause finale (l'intentionnalité), soit encore sur les causes matérielles, pour construire son explication. En général, le hasard occupe une place moins noble dans le cadre des explications ; c'est la matière qui commande les opérations de reconstruction du sens, ou « ce sont au contraire les mentalités » (Veyne 1971 : 73). Sa conclusion sur ce point s'applique aussi au sociologue : « Il en résulte que, chaque fois qu'un historien arrêtera son explication, soit sur les fins, soit sur la matière, soit sur le hasard, son explication devra être réputée incomplète » (ibid.*)*. En effet, il faut prendre acte qu'en sciences sociales une des caractéristiques indépassables de *toute* explication est son « incomplétude ». Signalons que, dans mes propos, j'assimilerai le « hasard » à la causalité dite « matérielle » ou aux conditions objectives.

Veyne (1971 : 67-69) souligne deux usages de la notion d'explication. Au sens premier, « expliquer » sous-entend, pour lui, l'idée d'une certaine *régularité.* En revanche, l'explication au sens second du terme signifie être en mesure « de montrer le déroulement de l'intrigue, le faire com-

prendre ». Au moment où il a écrit ces mots, Veyne a donné une connotation quelque peu négative au dernier sens de la notion d'explication, à laquelle il réserve le nom de « compréhension [10] » Aujourd'hui, deux transformations majeures sont en train de s'opérer vis-à-vis la notion d'explication. Premièrement, on commence à se débarrasser de cette manière « hiérarchique » de présenter les formes d'explication qui consiste à valoriser (implicitement) la démonstration de la régularité par opposition à d'autres formes d'explication. L'importance ou l'intérêt des « relations à expliquer » n'est pas redevable exclusivement d'une *régularité statistique* de ces relations [11]. Deuxièmement, on tend soit à modifier le sens, soit à remplacer le concept de « régularité » entendu comme l'observation de la connexion répétée entre deux événements (sens statistique classique). En effet, on met souvent maintenant en valeur moins l'identification des « régularités événementielles » que l'identification des mécanismes ou des « pouvoirs causals » (causal *powers)* des objets et des relations qui peuvent ou non produire des régularités (Sayer 1993 : 2-3 ; 104). L''explication (à partir de relations internes) renvoie donc moins à la régularité qu'à la capacité d'identifier les *règles* de production des événements [12] et d'anticiper d'autres occurrences du même genre (« régulières » ou non) [13]. Bref, la capacité de porter « de jugements de causalité "généraux", à côté des jugements portant sur des événements propres, c'est-à-dire, apparemment singuliers » (Granger 1978 : 134). C'est dire que dans ce sens l'explication a clairement une portée théorique et heuris-

---

[10] Certes, la notion de « compréhension » ne se réduit pas à cette acception donnée par Veyne, car elle peut aussi prendre une portée heuristique, lorsque, au lieu de faire comprendre une intrigue, on veut donner accès à la compréhension d'une société, d'un groupe, etc. Je ne peux pas discuter cela ici. Disons simplement que le mot compréhension (verstehen) *prend alors,* comme chez Rickert, un double sens : il est à la fois « saisie de signification » et « la compréhension de la vie *des autres », i.e., « le* fait de revivre en soi l'état de l'autre *(Nacherleben) » (Aron* 1975 : 305).

[11] À cet égard, deux nouveaux concepts sont mis à contribution : celui de relations externes ou contingentes et celui de relations internes ou nécessaires. Je ne peux pas développer ce point ici, mais j'y ferai référence plus loin (section 3 ; voir aussi Pires 1989). Sur ce point et le suivant voir les développements fort intéressants de Harré et Madden (1975), Searle (1985) et Sayer (1993 : 89).

[12] Bernard (1993) adopte la nouvelle acception (large) du terme « régularité ».

[13] Bien sûr, l'idée même de régularité statistique suppose des décisions théoriques pour déterminer à partir de quel moment un phénomène sera défini comme « statistiquement régulier ».

tique, sans qu'elle soit, en elle-même, nécessairement plus importante que d'autres formes de construction de l'explication.

Enfin, il faut garder à l'esprit que la recherche qualitative peut « expliquer » dans les deux sens (nouveaux) du mot : elle peut saisir des relations contingentes et des relations internes. En ce dernier sens, elle peut nous permettre de porter des jugements généraux (heuristiques) de causalité à côté de jugements singuliers. Elle permet alors de construire une explication qui n'est pas exclusivement centrée sur des événements spécifiques, mais sur des systèmes de pratiques, de valeurs, etc. En effet, elle peut viser à une connaissance des rapports sociaux, des normes, des structures sociales et des processus qui sous-tendent la vie sociale.

Ceci étant dit, je veux essayer de mettre en valeur *quelques* grands types d'énoncé causal que l'on retrouve à *la fois* dans les recherches quantitatives et qualitatives en sciences sociales. Soulignons dès maintenant que cette typologie a surtout un *statut descriptif* [14]. Sa fonction est multiple. Tout d'abord, je veux montrer par là que le discours « causal », dans ses formes diverses, est plus répandu que nous ne semblons en avoir conscience. Deuxièmement, je veux visualiser que, le plus souvent, nous combinons au cours d'une recherche plus d'un type d'énoncé causal. En effet, cette typologie peut autant nous aider à décrire les recherches elles-mêmes en fonction de leur (ou de leurs) forme(s) dominante(s) de causalité que nous aider à identifier les différents types d'énoncés causals dans une seule et même recherche. Troisièmement, je soutiendrai que le type dominant d'explication et l'articulation que l'on donne aux différents types d'énoncés relève d'un choix avant tout (dans ces cas) de nature théorique. Enfin, je veux aussi souligner que tous ces types d'énoncés *sont* et *peuvent être* soutenus autant par des recherches quantitatives que qualitatives. Certains types d'énoncé ont été sans doute privilégiés par le qualitatif ou le quantitatif, mais ni la construction qualitative ni la construction quantitative n'ont un monopole exclusif sur eux.

---

[14] Il faut garder à l'esprit qu'il ne s'agit pas de discuter ici de la validité même de ces énoncés. Par exemple, je doute moi-même de la validité des deux énoncés de la case 1 et le deuxième énoncé de la case 3 et 5 est fictif. Par contre, je suis persuadé de la pertinence des cinq catégories (cases) présentées. J'hésite sur la valeur de la sixième catégorie, comme nous le verrons plus loin.

Il est possible de classifier ces énoncés en fonction de deux critères majeurs, en l'occurrence la représentation du *lien (ou* du « facteur ») causal et la représentation de la *relation* causale. Les deux grandes formes de lien causal sont : a) le lien matériel (ou les conditions objectives) et b) le lien d'Interprétation [15] (Intentionnel ou téléologique) au sens large. En outre, il me paraît possible de distinguer deux variantes du lien d'Interprétation : le lien final ou intentionnel au sens strict *(intending)* et le lien d'interprétation aussi au sens strict *(defining).* Cependant, les ouvrages méthodologiques mêlent souvent ces deux variantes. Enfin, du point de vue de la représentation de la relation causale, on trouve également deux grands types : a) les relations causales événementielles (ou les « actions causales ») et b) les relations causales structurelles. En croisant les deux formes de lien causal (avec ses variantes) et les deux types de relation causale, on obtient quatre (ou six) combinaisons possibles. Le tableau ci-dessous présente ces combinaisons et donne des exemples de ces formes d'énoncé.

[15] J'utilise l'« I » majuscule pour désigner le lien d'Interprétation (ou Intentionnel) au sens large (cases 3, 4 et 5 du tableau) et l'« i » minuscule, pour le lien d'interprétation (cases 3 et 4) ou intentionnel (case 5) au sens strict. C'est mon collègue Jean-Paul Brodeur, de l'Université de Montréal, qui m'a suggéré l'expression « causalité d'interprétation », il y a déjà quelques années. Je l'appelais alors « causalité par définition ».

Types de lien causal ou de « facteurs »	Types de relations causales	
	Relation événementielle (action causale)	Relation structurelle (relation causale au sens strict)
Lien matériel (ou conditions objectives)	**1.** Ex. : L'alcool cause des accidents de voiture Ex. : Le divorce cause des abandons scolaires	**2.** Ex. : L'économie capitaliste produit le chômage Ex. : Le système pénal stigmatise et exacerbe les inégalités sociales
Lien d'Interprétation (ou Intentionnel)	**3.** Ex. : La rumeur de l'insolvabilité de la banque a provoqué sa faillite Ex. : A a renvoyé son employé, croyant qu'il était malhonnête	**4.** Ex. : Le système pénal crée le crime Ex. : Les représentations sociales sexistes consolident la domination masculine
	5. Ex. : Napoléon a déclaré la guerre parce qu'il était ambitieux Ex. : A a fait cette déclaration parce qu'il cherchait à gagner les élections	**6.** ?

Retour à la table des matières

Je caractériserai les catégories utilisées dans ce tableau au fur et à mesure que j'avancerai sur les questions qui m'intéressent ici. Remarquons dès maintenant que, si ce type de croisement n'a jamais été présenté à ma connaissance, les catégories comme telles ne sont pas à proprement parler nouvelles. En effet, le chercheur fait souvent référence aux deux grandes formes de lien causal. Ainsi, Veyne (1971 : 119) distingue entre une « causalité matérielle » et une « causalité humaine » ; Maclver (1964 : pp. 14-21) parle, quant à lui, d'un lien causal « explicitement social » et d'un lien causal « téléologique ou socio-psychologique ». Qui plus est,

une partie de ce débat entre le positivisme logique (ou la philosophie analytique) et les défenseurs d'une *Geistwissenschaft* (sciences de la culture) peut être présenté sous la forme de l'opposition entre une « explication causale » (matérielle) et une « explication par les motifs », ou entre la « causalité physique » et la « causalité intentionnelle ou téléologique » (Apel 1964).

En ce qui concerne les représentations de la relation causale, certains ouvrages de méthodologie font état d'une « causalité événementielle » et d'une « causalité structurelle », mais celle-ci est souvent conçue comme relevant exclusivement du lien matériel [16]. En effet, il me paraît que le lien d'interprétation du type structurel y est peu mentionné. En revanche, les recherches empiriques qualitatives portent souvent sur cette dernière forme de lien causal (« causalité d'interprétation »), mais n'attirent que rarement l'attention sur le fait que ces énoncés constituent une forme d'analyse causale. Quoi qu'il en soit, je crois que ce croisement aide à visualiser certaines formes de construction de l'explication aussi bien qu'un certain nombre d'enjeux méthodologiques importants. En outre, il permet tout particulièrement de mettre en valeur l'énoncé concernant le lien d'interprétation de type structurel.

Enfin, les recherches empiriques et les modèles théoriques privilégient et hiérarchisent certaines de ces formes que nous séparons ici à des fins analytiques. C'est dire que l'explication finale est construite à l'aide d'une orientation théorique particulière (Berthelot 1990 ; Bernard 1993). En général, celle-ci amène le chercheur à privilégier un type de relation causale ou de lien causal sur un autre. Par exemple, les conditions objectives sur les mentalités ou vice-versa. Il peut aussi concevoir les rapports de causalité dans le cadre d'une logique formelle ou d'une logique dialectique [17].

---

[16] Voir, par exemple, Simon (1957), Blau (1960) et Lazarsfeld et Menzel (1961).

[17] Voir à cet égard Lefebvre (1969).

Les "liens causals" : lien matériel et lien d'interprétation

Retour à la table des matières

Le lien matériel est souvent représenté par l'effet de conditions ou de facteurs objectifs sur les actions des acteurs sociaux (champ des contraintes et des virtualités). Ces conditions sont alors perçues comme agissant indépendamment de leur conscience et s'imposant à eux. Le lien d'Interprétation, en revanche, est représenté comme relevant des intentions et des mentalités (croyance, désirs, etc.) des acteurs.

J'illustrerai ces deux formes de lien causal à partir d'un exemple retenu par Brodeur [18]. « Supposons que l'on constate que, chez un groupe de paysans, le temps des semailles coïncide avec la période des mariages. Imaginons que l'on veuille expliquer ce fait. On peut alors essayer d'établir des liens de causalité matérielle en disant, par exemple, qu'à la venue du printemps les communications sont plus faciles et que, par conséquent, les parents et amis peuvent plus facilement se déplacer pour assister aux noces. Mais on peut aussi faire intervenir une causalité d'Interprétation et faire valoir que la fréquence des mariages à l'époque des semailles s'explique par la façon dont les paysans appréhendent cette période. On dira alors que cette période étant appréhendée comme une manifestation de renouveau et de fertilité dans la nature, elle apparaîtra ainsi comme étant particulièrement opportune à la célébration d'un mariage. »

Le lien d'Interprétation (au sens large) fait donc intervenir, au premier plan, les croyances, les perceptions sociales, les coutumes, les patrons culturels ou, pour utiliser l'expression consacrée par Thomas (1923 : 42), une certaine « définition de la situation » adoptée par les individus ou par les groupes sociaux. Bref, elle explique l'agir réel et les pratiques à partir

---

[18] Je reprends cet exemple d'un texte non publié de Jean-Paul Brodeur. Je le cite entre guillemets parce qu'il est repris pratiquement dans les termes de Brodeur.

des représentations sociales ou de la manière par laquelle les individus et les groupes appréhendent (et donc construisent) la réalité. Ce lien relève directement de la rationalité des acteurs : les individus et les groupes agissent ici comme si leur définition de la réalité était vraie. En effet, pour reprendre le « théorème » de William et Dorothy Thomas (1928 : 572), « si les individus définissent les situations comme réelles, elles sont réelles par leurs conséquences [19] ».

Dans son étude sur Corneville, White (1943 : pp. 274-275) donne un exemple de ce type d'énoncé causal. Il constate, par une série de témoignages, que la communauté italienne de ce district est convaincue du fait que Mussolini aurait amené les Américains d'origine à avoir plus de respect pour les Italiens. Il remarque alors :

> On peut se demander si Mussolini a effectivement amené les Américains d'origine à manifester plus de respect pour les Italiens (avant la guerre). Cependant, dans la mesure où les habitants de Corneville ont cru que Mussolini avait joué un tel rôle, leur estime de soi s'est accrue (c'est nous qui traduisons).

Comme on peut le voir, dans ce type de construction causale, la constatation de la « vérité » ou de la « fausseté » de la définition de la situation n'affecte pas la capacité explicative de l'énoncé. Car même une fausse croyance peut produire des résultats. Illustrons cela à l'aide d'un autre exemple donné par Merton (1948 : pp. 475-590 ; case 3 du tableau), où nous savons que la croyance était fausse. Il s'agissait alors d'expliquer la fermeture de la *Last National Bank* de Millingville, en 1932. Dans ce cas-ci, la situation financière de la banque était objectivement très bonne jusqu'au jour où la rumeur de son insolvabilité a amené ses clients à retirer massivement leur avoir. La définition de la situation répandue par la rumeur s'est alors avérée exacte (même si elle était fausse au départ) : la banque est devenue insolvable. Ceux qui ont retiré leur avoir ont alors eu par après la preuve fallacieuse de l'exactitude de la rumeur et du bien-fondé de leur crainte.

---

[19] Le texte original anglais se lit comme suit : *« If men define situation as real, they are real in their consequences »*. Cette formulation classique, comme le rappelle Merton (1948 : 475), peut faire le consensus (sur ce point) parmi des auteurs aux conceptions aussi divergentes que Bossuet, Mandeville, Marx, Freud et Summer. Et la liste est sans aucun doute incomplète. En effet, si l'on fait allusion à Freud, il est difficile de ne pas mentionner aussi G. H. Mead.

Merton a même cru que le caractère entièrement faux de la définition de la situation serait une condition nécessaire des « prophéties qui s'accomplissent par elles-mêmes ». Certes, nous savons effectivement que non seulement la banque de Millingville était en bonne situation financière, mais encore qu'elle avait un avenir prometteur. Mais que serait-il arrivé si la rumeur n'avait pas été entièrement fausse, ou même si elle avait été passablement juste ? Cela n'aurait pas nécessairement neutralisé les effets causals possibles de la définition de la situation. Car, à certaines conditions, nous savons que plusieurs institutions en crise financière grave réussissent à s'en sortir. Tel peut être le cas si les clients ne retirent pas leur avoir *et si* l'institution réussit à obtenir une aide financière ou un sursis pour le paiement de ses dettes. Donc, même si la rumeur était assez juste, la manière de définir la situation (en l'occurrence, « la banque va faire faillite ») peut, de toute façon, avoir un effet décisif dans la production du résultat final. Bref, la définition de la situation, même lorsqu'elle est « vraie », peut avoir un surplus d'effet déterminant. Remarquons aussi que, face à ce type d'objet, la « régularité causale » au sens statistique n'est pas requise et que l'explication n'en est pas moins importante.

Le lien matériel, quant à lui, fait intervenir, dans l'explication, des variables que l'on pourrait qualifier comme « hors raison » ou « externes » : les forces physiques, l'alcool, le divorce, le mode de production économique, l'état de pauvreté, la situation familiale, l'inconscient, les pressions sociales du groupe vers la conformité, etc. Cette forme de causalité est suffisamment claire pour que l'on n'ait pas besoin de la développer davantage. Qu'il suffise de rappeler qu'elle a été évoquée soit pour expliquer d'autres événements physiques (les accidents, l'agir humain, etc.), soit encore pour expliquer les représentations sociales et les idéologies elles-mêmes. Le marxisme, par exemple, a souvent attiré l'attention sur le rôle des conditions objectives dans la construction des idéologies, dans la formation de la conscience de classe, etc.

En effet, nous savons que ces deux formes de lien causal ont fait l'objet de débats théoriques et empiriques acharnés. Or, comme le remarque Veyne (1971 : 73), « il est vain d'espérer qu'en creusant le problème de Marx Weber (le protestantisme est-il la cause du capitalisme ?) on arrivera enfin, documents à la main, à établir scientifiquement qu'en dernier ressort la matière commande tout ou que ce sont au contraire les mentali-

tés ». Hélas, nous avons conçu ces deux types de lien causal comme alternatifs et nous avons cru qu'il fallait absolument faire un choix a priori en ce qui les concerne, sans égard aux objets spécifiques de recherche. La survalorisation sur le plan épistémologique du lien d'interprétation a amené les perspectives phénoménologiques à négliger les conditions objectives. Inversement, la survalorisation du lien matériel a conduit autant le positivisme que le marxisme à obscurcir le rôle du lien d'Interprétation. Ce type d'énoncé devient alors une simple forme apparente et illusoire de causalité.

L'influence du positivisme et du marxisme nous ont amené à reconnaître plus facilement la place. de l'explication dans le cas du lien matériel que dans le cas du lien d'Interprétation. Or, il faut bien reconnaître que, dans les deux cas, nous faisons une véritable analyse causale. Et, comme le remarque Veyne (1971 : 119), du point de vue de l'efficacité des effets, il n'est guère utile de distinguer entre les deux types de lien. Il cite alors ce passage (cité par Veyne 1971 : 119) où Hume rappelle qu'« un prisonnier, quand on le conduit à l'échafaud, prévoit sa mort comme conséquence aussi certaine de la fermeté de ses geôliers que de la dureté de la hache ».

Or, il convient de reconnaître que ces deux formes de construction de la causalité ne sont ni forcément exclusives ni nécessairement dans un rapport de compétition épistémologique. Illustrons cela avec l'exemple du groupe de paysans donné ci-dessus. En effet, le chercheur peut juger important de raccorder (de manière dialectique) le lien d'interprétation aux conditions objectives. Il peut alors commencer par constater que les paysans ont établi la représentation mystique entre l'arrivée du printemps et le mariage à la suite d'une contrainte d'ordre matériel, soit la difficulté des déplacements de la parenté. Mais sa recherche peut aussi montrer que cette représentation mythique produit des effets là où la cause matérielle ne s'applique pas directement, en l'occurrence vis-à-vis les familles où la parenté vit dans le village (le problème du déplacement ne se posant pas pour elles). Il peut aussi constater plus tard que la disparition des causes matérielles due à un meilleur entretien des routes ne fait pas disparaître pour autant la pratique du mariage à l'époque des semailles, etc. Il faut donc bien prendre garde de ne pas réduire entièrement et par principe une forme de lien causal à l'autre, et de ne pas postuler qu'une de ces formes a une valeur théorique invariable à l'égard de tous les objets.

Les relations causales : la relation événementielle et la relation structurelle

Retour à la table des matières

Searle (1985 : 145) remarque que l'énoncé typique d'une relation événementielle (action causale) prend souvent la forme approximative suivante : « l'événement x a causé l'événement y ». Ainsi, on dit que le mouvement de la boule de billard A, qui frappe la boule B, « cause » le déplacement de cette dernière. Nous construisons ici la problématique en termes de deux événements, l'un causant l'autre. Mais, continue Searle, les relations causales ne se limitent pas aux actions causales : il y a d'« autres formes de relations causales qui peuvent exister entre des états de choses permanentes et entre des traits d'objets permanents ». Ainsi, « si les boules restent immobiles sur le billard, des forces causales s'exercent sur elles de façon continue, comme c'est le cas avec la gravitation ». Dans ce cas-ci, l'énoncé causal prend une forme relativement différente. On dira, par exemple, que « la boule de billard est attirée gravitationnellement vers le centre de la terre » (Searle 1985 : 145), et ceci est une analyse causale de son immobilité.

De même, on trouve en sciences sociales des affirmations causales qui relèvent tantôt de la relation événementielle, tantôt de la relation structurelle. Et l'on constate aussi des différences dans la forme des énoncés. Ainsi, l'usage a consacré davantage l'utilisation du terme « cause » pour désigner la causalité matérielle événementielle (case 1 du tableau). Par ailleurs, lorsque le chercheur donne une explication structurelle, son affirmation prend souvent des formes différentes et plus variées. Il dit, par exemple, « tel système de valeurs ou institution *produit ou reproduit* telle situation », « telle croyance *contribue à* préserver le *statu quo* », *« telle* caractéristique *nous permet de* comprendre pourquoi les choses se passent de la façon dont elles se passent », etc.

Il y a des manières encore plus inusitées de désigner la relation structurelle, car certaines descriptions *contiennent* en partie, si l'on peut ainsi dire, une construction causale. Pour l'illustrer, j'emprunte d'abord un exemple à Harré et Madden (1975 : 11). Si je dis que la voiture Reliant CTE a six cylindres, un certain type de pompe d'alimentation, etc., je donne une description de cette voiture. Mais je donne aussi les propriétés qui *expliquent la capacité* de cette voiture (son « pouvoir causal ») d'atteindre 125 m/h. La vitesse a alors paradoxalement ici à la fois le statut d'une *caractéristique* de la voiture (que je peux ou non ajouter à ma description) et d'un *effet* de ses caractéristiques (pompe d'alimentation, etc.). Bref, la vitesse *est produite par* les propriétés de la voiture (ou en « découle ») et *est* une de ses caractéristiques. Au point que si je n'ajoute pas explicitement cette information sur la vitesse, j'appauvris ma description.

Maintenant, j'aurais pu donner une formulation inusitée au deuxième énoncé causal de la case 2 du tableau. En effet, j'aurais pu écrire simplement : « le système pénal *est* stigmatisant ». En effet, comme je l'ai démontré ailleurs (Pires 1989 : 44-47), si ma description d'un système social quelconque, par exemple le système pénal, est passablement juste, je peux conclure ma description *(et* mon analyse causale) sous une des deux formes grammaticales suivantes : le système pénal *produit* la stigmatisation, ou encore : le système pénal *est* stigmatisant. Car la stigmatisation est à la fois une *propriété-effet (ou* un « pouvoir causal ») du système et un *effet de premier ordre* [20] de celui-ci (comme la vitesse). Lorsque le chercheur dit alors qu'une société est patriarcale, sexiste, raciste, etc., que fait-il au juste ? Une description ou une analyse causale ? La réponse me paraît être « les deux à la fois ». Et la relation est du type structurel. Il reste que nous associons plus facilement le verbe « produire » à une pensée causale que les verbes « être » ou « caractériser ». Mais bien caractériser est au moins en partie bien expliquer. Puisque ma description du système pénal a en partie pour contenu que ce système *est* stigmatisant et produit *donc* la stigmatisation. Certes, comme le disent certains philosophes (Harren et Madden, 1975 : 1-26), il ne s'agit pas d'une nécessité logique, mais d'une *nécessité conceptuelle et naturelle.* Car on ne peut pas accepter comme juste la description de certaines propriétés essentielles

[20] Par effet de premier ordre, j'entends les effets qui sont *logiquement liés à* la description de la structure interne d'un système (Pires 1989 : 44).

(ou mécanismes sociaux) du système et supposer en même temps qu'elle est nulle (Porpora 1987 : 89 ; Harré et Madden 1975 : 5-18).

La relation structurelle suppose qu'au moins un des pôles constitue un construit théorique désignant un contexte relativement stable, un système, un champ de pratiques ou encore des propriétés d'un système. Ces systèmes peuvent être d'ordre matériel ou d'ordre normatif et culturel. Remarquons qu'à partir d'un même fait empirique, par exemple la condamnation pénale d'une personne, le chercheur peut construire ce fait comme s'il était un « événement » ou comme s'il relevait au contraire de la propriété d'un système ou d'un champ de pratiques. S'il le conçoit comme un événement, il peut chercher à savoir si l'événement « condamnation pénale » cause un autre événement particulier, par exemple, le divorce des personnes concernées. Si, par contre, il conçoit ce fait comme une propriété d'un système, la condamnation pénale devient le siège d'une expérience qui relève d'un champ de pratiques sociales spécifiques. Le chercheur peut alors constater que le rituel de la condamnation (avec les menottes, etc.) est lui-même stigmatisant. La condamnation donne alors accès à une connaissance qui porte en premier lieu sur un système plutôt que sur un autre événement (comme le divorce). Comme on le voit, même la définition d'« événement » n'est pas donnée naturellement. Le chercheur peut construire ou visualiser la réalité comme une relation entre événements ou comme une relation de type structurel.

Les études de Simon (1957) ont attiré mon attention sur une particularité méthodologique de la relation structurelle par opposition à la relation événementielle, en l'occurrence la manière *d'envisager la* question de la séquence temporelle. En effet, plusieurs méthodologues (surtout quantitatifs) ont cru que la séquence temporelle faisait partie de la définition même d'analyse causale. Selon ce point de vue, si l'on veut démontrer qu'A cause B, il faut alors déterminer empiriquement qu'A précède B. L'opérationnalisation de la séquence temporelle des deux variables devient alors une condition essentielle à la démonstration d'une « cause ». Celle-ci est alors *définie* comme un rapport fonctionnel *en conjonction* avec une séquence dans le temps (Hyman 1955 ; Hirschi et Selvin 1967 : 38). Selon cette thèse, si l'on ne peut pas savoir à partir des données si la variable explicative, *l'explanans,* vient *avant* le phénomène à expliquer,

l'explanandum, il peut être trompeur de parler de « cause [21] ». On donne alors comme exemple la relation entre « délinquance » et camaraderie : est-ce un certain type de camaraderie qui conduit à la « délinquance » ou, au contraire, la « délinquance » qui conduit à un certain type de camaraderie (Hirschi et Selvin 1967 : pp. 54-60) ? Or, aujourd'hui, d'autres méthodologues soutiennent plutôt que l'opérationnalisation de la séquence temporelle est très importante dans certaines formes de construction causale, mais négligeables dans d'autres (Simon 1957 ; Searle 1985). Tel est le cas, par exemple, lorsqu'on veut expliquer l'immobilité d'une boule de billard par la loi de la gravité (Searle 1985 : 145).

Simon (1957 : 12, 51) réagit particulièrement contre cette idée selon laquelle la séquence temporelle fait partie de la définition même de la causalité. Pour lui, ce qui compte c'est l'asymétrie [22] de la relation et non la séquence temporelle :

> On aurait pu supposer que la cause peut être définie comme un rapport fonctionnel en conjonction avec une séquence dans le temps. C'est-à-dire, on peut dire que si A et B sont reliés de manière fonctionnelle et que si A précède B dans le temps, alors A cause B. Il n'y a aucun obstacle logique à cette procédure. Cependant, nous n'allons pas l'adopter. Nous allons soutenir plutôt que si la séquence temporelle fournit parfois de fait une base pour affirmer l'asymétrie entre A et B, c'est l'asymétrie même qui est importante, et non la séquence. En plaçant l'asymétrie à la base de notre définition, sans impliquer nécessairement la séquence temporelle, nous pouvons admettre la démonstration d'une relation causale *(causal orderings)* là où la séquence temporelle n'apparaît pas (et parfois exclure cette relation là même où il existe une séquence temporelle (Simon 1957 : 5 1) (c'est nous qui traduisons).

---

[21] Une certaine incertitude à l'égard de la séquence temporelle est cependant tolérée dans la pratique (Hirschi et Selvin 1967 : 69).

[22] La question de l'asymétrie soulève d'autres problèmes importants qui ne peuvent pas être discutés ici. Tel est le cas lorsqu'il y a une interaction entre les variables ou lorsqu'on peut concevoir un effet de retour de la variable seconde (dépendante) sur la variable première (indépendante). Certaines de ces « relations dialectiques », sans *être* asymétriques, peuvent néanmoins être opérationnalisées *comme si* elles étaient asymétriques. Le chercheur fixe d'abord une direction causale sans exclure théoriquement la possibilité d'opérationnaliser aussi la direction inverse, ce qui aboutirait à des résultats différents (mais pas nécessairement contradictoires).

Quant à nous, ce qu'il nous faut retenir ici, c'est que la séquence temporelle, telle que représentée par certains chercheurs quantitatifs, n'est pas une condition nécessaire de l'analyse causale dans son ensemble, bien qu'elle puisse être très importante pour *certaines* formes d'explication, particulièrement lorsqu'on construit l'explication comme une action causale entre deux événements (comme dans l'exemple de la camaraderie) et qu'on adopte la technique de la corrélation statistique.

Or, il me semble qu'il y a en réalité au moins *trois* grandes manières de procéder à une analyse causale (autant dans les recherches quantitatives que qualitatives). On peut, bien sûr, essayer de situer dans le temps à la fois la variable explicative et la variable à expliquer. Mais on peut aussi considérer la dimension temporelle exclusivement à partir de la variable à expliquer ou de l'un des pôles du problème. Et l'on peut, enfin, ignorer complètement la séquence temporelle, même si cela peut parfois se solder par une démonstration moins convaincante, mais qui peut être aussi la seule possible par rapport à certains objets. Je veux illustrer ici les deux derniers cas de figure.

Le chercheur peut vouloir connaître l'effet de certaines structures ou de certains champs de pratiques sur les individus. Goffman (1961), par exemple, a étudié la carrière mentale des reclus dans une institution totalitaire (l'hôpital psychiatrique). Le « champ explicatif » « 'hôpital), si l'on peut ainsi dire, n'est pas opérationnalisé sous la forme d'une séquence temporelle. La dimension temporelle est « saisie » exclusivement à partir des reclus : ce sont eux qui sont « placés dans le temps ». Les entrevues rétrospectives et les observations peuvent donc saisir la trajectoire mentale des individus par rapport à une structure qui reste, en quelque sorte, en dehors de la séquence temporelle telle qu'opérationnalisée dans la recherche. Dans ce genre de recherche [23], la dimension temporelle fait en quelque sorte partie de la démonstration mais non, a proprement parler, de la définition de la relation.

Mais on peut aussi démontrer la relation structurelle sans recourir à une opérationnalisation quelconque de la séquence temporelle. C'est, le cas bien sûr, lorsque j'explique l'immobilité de la boule de billard par la loi de la gravité. Mais la chose peut-elle se produire en sciences socia-

---

[23] Voir, à ce titre, l'intéressante recherche de Lalande (1990).

les ? Je crois que cela arrive lorsque nous décrivons les propriétés d'un système comme nous l'avons vu ci-dessus. Si l'on considère, par exemple, les énoncés causals présentés dans les cases 2 et 4 du tableau, on constate qu'il est dérisoire de poser la question de la séquence temporelle sur le plan de l'opérationnalisation. Les questions : « est-ce que le chômage vient avant ou après l'économie capitaliste ? », « est-ce que la domination masculine vient avant ou après les représentations sexistes ? » ou « est-ce que la stigmatisation vient avant ou après l'existence du système pénal ? » n'ont pas beaucoup de sens ou, en tout cas, ne disqualifient pas automatiquement une démonstration qui ne les considère pas sur le plan opérationnel [24].

En outre, Blau (1960) démontre, à l'aide d'une recherche quantitative, que l'on peut ignorer la séquence temporelle (au sens conventionnel) pour saisir certains effets structuraux. À travers la comparaison entre différents groupes (et non par l'entremise d'une séquence temporelle), il montre que la conduite individuelle des membres d'un groupe est non seulement affectée par leurs propres valeurs individuelles, mais aussi par la pression qui découle des « valeurs communes » (Blau 1960 : 191). Il y a donc une partie des comportements qui s'explique par une relation structurelle (à travers un lien matériel, soit la pression du groupe). Or, sa démonstration, très convaincante par ailleurs, ne s'appuie pas sur la séquence temporelle.

On peut donc conclure que l'explication structurale ne passe pas nécessairement par une opérationnalisation conventionnelle de la séquence temporelle comme on la retrouve dans certaines recherches quantitatives ou qualitatives mettant en relation des faits. Il n'est donc pas étonnant que la forme des énoncés de la relation structurelle soit relativement différente, voire inusitée.

---

[24] J'ai traité ailleurs d'une de ces questions (Pires 1989 : pp. 43-44).

Le lien d'interprétation de type structurel

Retour à la table des matières

Avant d'examiner le problème conceptuel du lien Intentionnel au sens large, il convient de clarifier davantage la distinction entre le lien d'interprétation de type événementiel et de type structurel au sens strict (cases 3 et 4 du tableau). Thomas (1923) a été probablement un des rares auteurs à les avoir distingués clairement. Certes, il ne parle pas de « causalité », mais il identifie deux types de « définitions de la situation » : ce qu'il appelle les « définitions spontanées de situations » faites par les membres d'une société et ce que j'appellerai les définitions sociétaires de situations, c'est-à-dire les « définitions que la société fournit à ses membres » (Thomas 1923 : 42). Les codes moraux, le droit coutumier et les lois formelles font partie de cette dernière catégorie.

Sur la base de cette distinction, j'aurais tendance à voir le lien d'interprétation événementiel comme étant contingent et moins heuristique du point de vue sociologique. Ainsi, les exemples de Merton et White donnés ci-dessus font partie de la causalité contingente. Car ces explications éclairent bien certains événements historiquement situés (la fermeture de la *Last National Bank* et l'augmentation de l'auto-estime des Italiens de Cornerville après la guerre), mais elles contribuent moins à une compréhension de la société américaine ou de la culture de la communauté italienne de Cornerville. On constate à cet égard que les exemples de la case 3 du tableau, tels que construits, ne renvoient pas à un quelconque « état permanent des choses » ni à des énoncés voulant indiquer l'existence de tendances, de caractéristiques, etc. Bien entendu, il est possible que, pour bien expliquer la fermeture de la *Last National Bank,* par exemple, le chercheur doive connaître certains éléments de la culture des habitants de Millingville. Mais si l'événement à expliquer n'est pas directement lié (sur le plan théorique) à la culture (définition de la situation sociétaire), l'explication relève de la causalité contingente [25]. En revanche, si l'on

[25] Le lecteur peut comparer ces remarques à celles de Geertz (1973 : pp. 7-9).

examine le deuxième exemple de la case 4, on constate qu'il nous renvoie à une définition de la situation ancrée dans la culture du groupe et qui aurait le « pouvoir causal » de produire certains types d'effets (en l'occurrence, l'exclusion des femmes) ou encore de conserver le *statu quo.*

Le premier exemple de la case 4 réclame quelques éclaircissements. Compte tenu de sa complexité, je me limiterai à en élucider le sens plutôt qu'à justifier sa pertinence [26]. Dissipons d'abord un malentendu : il ne faut pas voir dans cet énoncé une forme de lien matériel. Le mot « crime » ne désigne ici ni une forme spécifique de comportement ni un simple rapport de transgression à la norme. Je ne veux pas dire, par exemple, que le système pénal crée la récidive. Le « crime » est présenté dans cet énoncé comme une manière particulière de définir et d'agir à l'égard de certaines situations-problèmes. Considérons un exemple très évocateur en langue française, l'infraction de « voies de fait » et posons-nous la question : une voie de fait, est-elle simplement un *fait brut ?* Imaginons maintenant deux scénarios. Dans le premier, un policier récemment affecté à un quartier est témoin d'un échange de coups de poings entre deux jeunes dans la rue et dit : « Voilà une voie de fait ». Disant cela, il définit la situation et agit *comme si* c'était effectivement une voie de fait. Il intervient, amène les jeunes au poste et instruit une procédure pénale. Ici le conflit *devient* un crime. Dans le deuxième scénario, c'est un ancien policier du quartier, qui connaît un ou les protagonistes en question. Il se dit : « Voilà une bagarre et se battre est une chose qu'il ne faut pas faire ». Disant cela, il agit *comme si* c'était effectivement une bagarre. Il intervient aussi, mais il n'instruit pas une procédure pénale. Ici le conflit *devient* une bagarre. Or, si la voie de fait était simplement un fait capable de s'imposer de manière non équivoque, les deux policiers auraient « vu » la même chose, auraient défini la situation et agi de la même manière.

Lorsque l'on dit que le système pénal s'inscrit dans une pratique sociale qui crée le crime, on veut dire alors que le système pénal est *constitutif* du crime, au sens où je ne peux pas, à proprement parler, dire qu'une situation-problème est un « crime » si les règles qui désignent cette situation comme telle et commandent une action particulière n'existent pas. Certes, je peux me mettre d'accord avec un autre témoin oculaire sur le

---

[26] Voir à cet égard Pires et Digneffe (1992) et Pires (1993).

jugement de fait et spécifier l'action : « A a frappé B ». Je peux aussi porter un jugement de valeur concernant cette situation : « A a eu tort ». Mais la dernière étape de la définition de la situation ne peut se faire qu'en se référant à un système normatif (et constitutif) particulier. Car c'est le système pénal qui nous amène à *lire* et à *traiter* certaines situations d'une façon particulière. De ce point de vue, on peut envisager le crime comme un produit du système pénal (lien d'interprétation structurel).

Un dilemme conceptuel : lien d'interprétation ou lien intentionnel ?

Retour à la table des matières

J'ai classé les exemples des cases 3, 4 et 5 sous le signe d'un même lien d'Interprétation ou Intentionnel au sens large. C'est que je ne crois pas que l'on puisse faire une véritable distinction théorique entre, d'une part, les exemples des cases 3 et 4 (sous-champ des interprétations et des appréhensions) et, d'autre part, ceux de la case 5 (sous-champ des intentions et projets au sens fort). Car la représentation du lien causal est la même dans tous ces cas : elle relève des « états mentaux » (Searle 1985). Par ailleurs, je crois qu'il y a des différences importantes d'un point de vue méthodologique (et peut-être sociologique) entre le lien intentionnel au sens strict *(intending ;* case 5) et le lien d'interprétation aussi au sens strict *(defining ;* cases 3 et 4). Cette différence n'est pas aisée à montrer, mais elle est plus marquée dans le cas du lien d'interprétation structurel (case 4). Pour en rendre compte, j'ai décidé d'indiquer deux variantes du lien d'interprétation (ou intentionnel).

Commençons par dire que ces deux appellations *(defining/intending)* renvoient à des traditions de recherche, voire disciplinaires, relativement différentes. La notion de « causalité d'interprétation » cadre mieux avec les recherches inspirées notamment des perspectives culturalistes, phénoménologiques, interactionnistes ou ethno-méthodologiques. En revan-

che, celle de « causalité intentionnelle ou téléologique » semble être mise en valeur dans les recherches en histoire [27] et en philosophie.

On peut même voir une différence de connotation entre la définition de « cause finale » donnée par Weber et la définition de « définition de la situation » proposée par Thomas et Thomas (1928). On se souviendra que Weber (1965 : 170) a appelé « fin » la « représentation d'un *résultat* qui devient *cause* d'une action » (c'est Weber qui souligne). Dans l'énoncé « Napoléon fit la guerre parce qu'il était ambitieux », la représentation du résultat est, pour Napoléon, sa gloire personnelle. L'accent est alors placé sur les motifs et la guerre est vue comme un *moyen* d'atteindre ses fins. Mais qu'arrive-t-il si, plutôt que définir « fin », nous décidons de définir « manière de voir » ? En empruntant à la fois à Weber, à William et à Dorothy Thomas, nous aurions probablement écrit ceci : nous appelons « manière de voir » (lien d'interprétation) la représentation collective ou individuelle d'une *situation* qui devient cause d'une action ou d'un état permanent des choses. Dans cette dernière définition, plus proche de la connotation donnée par Thomas et Thomas (1928), l'accent est mis sur les raisons, les croyances, les valeurs, les représentations (spontanées ou culturelles), etc.

Or, dans le débat classique sur l'intentionnalité entre le positivisme logique et les sciences de la culture *(Geisteswissenschaften)* [28], il *y a* précisément un flottement de sens entre, d'une part, les notions de « motifs » et « buts » et, d'autre part, la notion de « raison ». Les expressions « causalité téléologique » ou « intentionnelle » ont conduit le théoricien à mettre souvent l'accent sur le premier groupe de notions, ou encore sur les intentions qui se forment préalablement aux actions, plutôt que sur les intentions qui se forment au cours de l'action ou dans le cadre d'une interaction [29]. Or, comme le signale Winch (1967 : 82), « les termes raison et motif ne sont pas synonymes ». En m'inspirant librement de lui, je dirais qu'il y a quand même une différence entre dire : « le juge A imposa une

---

27 Bien entendu, ceci n'empêche que le lien d'interprétation, entre autres, puisse s'appliquer à nombre de recherches historiques, notamment dans le domaine de l'histoire sociale.

28 Apel (1967) donne un aperçu critique de ce débat sur le point qui nous concerne ici. Voir aussi Winch (1967).

29 Comparer ces remarques avec Searle (1985 : pp. 107-108).

sentence sévère à B parce qu'il cherchait à avoir une promotion » ; et dire : « le juge A imposa une sentence sévère à B parce qu'il a perçu la situation de la manière X ». La connotation de l'explication n'est pas la même dans les deux cas, et les deux connotations n'ont pas les mêmes implications théoriques.

Dans le premier cas, l'intention du juge est indépendante de la manière dont il perçoit le cas de « B » ; elle est plutôt liée à la manière dont il envisage l'impact qu'aura sa décision sur sa carrière personnelle. L'intention se forme aussi avant l'action et est en quelque sorte étrangère au cas. On peut aussi dire que la partie relevant des croyances porte sur l'efficacité présumée des moyens (« la sévérité des sentences ») plutôt que sur le contenu de l'intention ou du projet (« avoir une promotion [30] »). En sciences sociales, ce type d'explication axée sur les motifs a souvent donné lieu à une forme de psychologisme et, par là, à une réduction de la causalité intentionnelle à la causalité physique (traits de personnalité, etc.). On en est venu ainsi à vouloir réduire les motifs à des déterminismes du type bio-psychologique pour soutenir, par après, que le lien matériel était le seul lien pertinent pour le chercheur [31]. Selon cette conception déterministe, le lien Intentionnel (au sens large) serait une illusion.

Dans le deuxième cas (lien d'interprétation), l'intention - si intention il y a - se limite au fait de vouloir ou d'avoir à imposer une sentence. Le contenu de l'intention se forme au cours de l'action et est directement lié à la manière dont on définit la situation. Du point de vue de l'individu, la partie des croyances porte directement sur le contenu de la question et l'explication prend l'allure d'une *justification* plutôt que d'un désir ou d'un projet. Le juge dira : « compte tenu de telles et telles considérations, imposer une telle sentence est la chose *raisonnable* à faire [32] ». Du point de

---

30 C'est cela qui distingue le deuxième exemple de la case 3 du tableau du deuxième exemple de la case 5. Dans ce dernier cas, l'intention se forme avant l'action et la croyance de « A » porte plutôt sur les effets attendus de sa déclaration (« gagner les élections ») que sur la véracité de celle-ci. « A » peut même être convaincu que le contenu de sa déclaration est faux, mais juger quand même opportun de ne pas le modifier.

31 Voir, par exemple, la position de Hempel et Oppenheim citée par Apel (1967 : 24).

32 Comparer avec Winch (1967 : 81). Quelqu'un peut dire aussi tout simplement ceci : « compte tenu de tels et tels facteurs, j'ai réagi de cette manière ». Cette ré-

vue du sociologue, si la justification est socialement recevable, elle renvoie plus directement au plan sociétaire que ne le font les motifs : comment un tel raisonnement devient-il socialement possible et recevable ? Quelles en sont les conséquences ? Tel type de raisonnement est-il une propriété du système ou un résultat contingent ? Bref, les « raisons » font plus directement appel à ce qui est socialement compréhensible (au double sens du terme) ; les « motifs », à ce qui est psychologiquement intelligible [33].

En sociologie, il me paraît préférable d'utiliser la notion de lien d'Interprétation, en lui donnant un sens large pour rendre compte également de la motivation. Car l'explication par motifs peut être importante par rapport à certains objets. Mais l'essentiel ici, est que la désignation « causalité intentionnelle » en sciences sociales a tendance à gommer la différence entre « motif » (au sens psychologique) et « raison » (au sens sociologique) et à accorder la primauté au premier. En effet, la notion d'intention renvoie plus directement aux constructions théoriques qui favorisent l'action-avec-but-préalable et les motifs des agents sociaux [34]. D'où une série de désignations semblables : explications téléologiques, explications en termes d'intentions, explications par les motifs, par les fins, les buts, etc. La notion de lien d'Interprétation, en revanche, renvoie plutôt aux constructions théoriques qui mettent l'accent sur les représentations sociales, sur les croyances (individuelles ou institutionnelles), sur les patrons culturels, sur l'intention-dans-l'action, etc. En outre, la notion d'« Intention » met aussi l'accent sur la causalité contingente, tandis que celle d'« Interprétation » rend mieux compte à la fois des énoncés relevant des liens contingents et structurels. En outre, tout en restant sur le plan de la *rationalité des agents*, la notion de lien d'Interprétation ouvre

---

action peut ne pas être éthiquement recevable comme justification, mais l'intention est encore du type qui se forme dans l'action. Or, il est possible qu'on puisse alors quand même comprendre les raisons, même si on n'accepte pas la réaction. Il peut y avoir, pour ainsi dire, des « raisons atténuantes ».

33 Ce n'est pas par hasard que chez McIver (1964 : pp. 14-21) le lien « explicitement social » est celui qui correspond au lien matériel et le lien « téléologique ou psycho-social », au lien d'interprétation événementiel.

34 En langue allemande et anglaise, cette intention au sens fort est bien caractérisé par les expressions *Wozu* (à quelle fin ?) et *What for*, comme dans la phrase « *what did you say that for ?* », *dont* la traduction en langue française n'est pas aisée.

plus facilement la voie aux modèles explicatifs qui intègrent les conditionnements sociaux lies aux processus de socialisation. Elle a donc l'avantage d'évoquer un lien causal situé à mi-chemin entre un lien matériel (faisant appel à des composantes hors raison et inconscientes) et un lien motivationnel et intentionnel (au sens strict) [35].

Enfin, la notion de lien intentionnel au sens strict *(intending)* ne semble pas s'adapter facilement à une relation de type structurel. C'est pour marquer ce doute que nous avons laissé en blanc la case 6 du tableau. Ma définition stricte d'« intention » est sans doute responsable de ce vide. Car il est difficile de faire une attribution précise d'intention à un acteur collectif (à un groupe ou à une catégorie sociale) *de la même façon* qu'on le fait à l'égard des acteurs individuels. Certaines études sur la « responsabilité pénale » des corporations ont laissé voir ces difficultés [36]. Supposons les énoncés suivants : « la compagnie X, suivant une logique capitaliste de coûts et bénéfices, a délibérément mis sur le marché des produits dangereux [37] » ; ou alors : « le gouvernement a décidé de tuer ses opposants pour servir ses intérêts colonialistes » ; ou encore : « la bourgeoisie a donné son appui au projet de loi pour contrôler les manifestations ouvrières ». Dans tous ces cas, on peut sans doute montrer la relation entre ces événements et la présence d'un système stable de valeurs, d'un champ particulier de pratiques ou de propriétés structurales. Mais la difficulté réside justement dans le fait que ce rapprochement structurel a pour effet en partie de déplacer l'intention au sens fort du terme *(intending)* vers la notion de « définition de la situation » (defining). C'est que le « contenu » de l'intention collective est nécessairement flou, hétérogène, semble moins dirigé directement et unanimement vers l'action précise observée et est souvent marqué par la présence des croyances collectives. Les expressions « délibérément », « pour servir à », « pour contrôler les », etc. posent alors problème. Parler d'intention au sens fort et déterminer de manière précise son contenu paraît alors un choix particulièrement diffi-

---

35 J'ai représenté cela dans le tableau en plaçant le lien d'interprétation au sens strict (cases 3 et 4) entre le lien matériel (cases 1 et 2) et le lien intentionnel au sens strict (cases 5 et peut-être 6).

36 Je ne peux pas développer ce point ici. Voir, par exemple, les considérations de Schrecker (1984 : pp. 74-75) et de Braithwaite (1984).

37 Une hypothèse de ce genre a été faite, entre autres, dans l'affaire Ford concernant la voiture Pinto (voir Cullen, Maakestad et Cavender, 1987).

cile à justifier. C'est peut-être pour cela que les « projets collectifs » sont plus faciles à découvrir *a posteriori*. Par contre, il demeure vrai que l'idée d'un projet collectif plus ou moins éloigné des moyens choisis n'est pas théoriquement inconcevable.

Nier expérience vécue ? Le principe de l'invisibilité et de l'extériorité de la rela11on causale

Retour à la table des matières

J'aimerais maintenant attirer l'attention sur un principe de la théorie classique de la causalité qui pose problème aux recherches qualitatives. Je l'appellerai le principe de l'invisibilité et de l'extériorité de la relation causale. En effet, la théorie humienne de la causalité a mis particulièrement l'accent sur l'idée de la nécessité de *l'observation répétée* des faits (sens statistique du mot « régularité ») comme condition nécessaire pour *saisir* la relation causale entre deux événements. Cette prise de position va de pair avec la thèse selon laquelle la relation causale comme telle ne découle pas directement de l'expérience vécue. La relation causale serait alors invisible (non observable) et « non existentielle » (extérieure). Cette thèse est particulièrement importante pour nos propos, car, si on la considère comme caractérisant la « véritable » analyse causale, elle écarte certaines formes d'explication et disqualifie particulièrement les méthodes qualitatives. Celles-ci seront perçues comme incapables de construire une « véritable » explication (sauf sous la forme d'une hypothèse à vérifier).

En effet, la thèse humienne met en valeur le recours à la statistique et rejette, par surcroît, la causalité contingente. Searle (1985 : 141) remarque que, selon cette théorie,

> au-delà des régularités, on ne peut observer de relation de causalité entre les événements. Je ne peux, au sens propre, voir qu'un événement en a causé un autre, comme je peux, à la lettre, voir que le chat est sur le paillasson ou qu'un événement est suivi d'un autre événement. Dans l'exemple de la boule de bil-

lard, je vois des événements qui sont en fait liés de manière causale, mais je ne vois pas de relation causale en plus de la régularité.

Je peux donc voir que la boule A frappe la boule B et que, à cet instant, la boule B se met en mouvement. Selon cette thèse, je ne vois pas la *relation* causale, mais tout simplement un événement suivi d'un autre. Il faut donc que cette observation se répète pour que je puisse faire *l'hypothèse* de l'existence d'une relation de causalité. D'où la nécessité d'observations multiples, voire « nombreuses » (statistique).

Dans le langage humien, on dirait que la seule chose que nous pouvons observer (qui est visible) est la *conjonction* et non la *connection* des événements. Hume (1983 : 105) écrit à peu près ceci. Supposez, qu'un homme d'une autre planète, pourtant très doué sur le plan des facultés mentales, soit transposé dans ce monde. Il observerait une continuelle succession d'objets et d'événements, mais serait incapable de découvrir autre chose. Il serait surtout incapable d'atteindre, *par la simple voie du raisonnement,* l'idée de cause et d'effet car les pouvoirs particuliers qui accomplissent toutes les événements naturels n'apparaissent jamais aux yeux. Par contre, il pourra *observer la répétition* de paires semblables d'événements, et c'est cette régularité et cet enchaînement apparent et constant qui l'amènera à émettre l'hypothèse que ces événements sont dans une relation de cause à effet.

L'exemple de Hume sert bien sa démonstration, parce que l'homme de l'autre planète n'est pas impliqué directement dans les relations entre les événements qu'il observe. Les considérations faites par Hume peuvent donc bien s'appliquer à *ce type* de relation causale : celui qui se caractérise par une sorte de régularité entre des événements *extérieurs* à l'expérience des individus. Ici, on peut éventuellement dire que cette relation ne peut être *saisie* qu'à partir de l'observation répétée d'une chaîne événementielle.

Hume va cependant plus loin et soutient que les personnes n'ont *jamais* une expérience directe de la causalité [38]. C'est cette généralisation qui pose problème. Certes, il faut noter que le terme « expérience » est ambigu, car Hume (1983 : 87) soutient en même temps, par exemple, que

[38] C'est le travail de Searle (1985 : 153) quia attiré notre attention sur cette question.

la connaissance de la relation de cause et effet dépend entièrement de l'expérience. Mais il n'entend pas par là la même chose que Searle. Pour Hume, il est vrai, on doit passer entièrement par l'expérience, mais celle-ci ne nous donne pas pour autant directement accès et d'un seul coup à la notion de causalité. Nous devons passer par *l'accoutumance.* L'expérience, pour lui, s'oppose à la connaissance *a priori.* Passer par l'expérience (Hume) est donc différent d'avoir l'expérience (Searle).

Il est donc probable que la thèse de Hume ait contribué à disqualifier les méthodes qualitatives comme moyen susceptible de saisir les relations causales. Car l'observation participante et les entrevues qualitatives ont été représentées comme peu adéquates pour saisir l' observation systématique et répétée de faits « externes ». Mais, est-il vraiment exact de dire que les personnes n'ont l'expérience *d'aucune soi-te* de causalité ? Ne serait-il pas plus exact de dire que les personnes n'ont pas l'expérience de *certaines* relations causales, mais qu'en revanche elles en ont d'un bon nombre d'autres ? C'est justement la thèse soutenue par Searle.

En effet, Searle (1985 : 153) soutient qu'au contraire « toute expérience de perception et d'action est précisément expérience de causalité ». Rappelons que, pour lui, la notion de causalité est justement la notion de « faire arriver quelque chose ». Or, écrit-il, supposons que je suis en train de marcher quand soudain un homme venant en sens inverse me heurte accidentellement et me pousse dans le caniveau. Si l'on me pose la question : « Qu'est-ce qui vous a fait marcher dans le caniveau ? », je peux dire que je connais, sans supplément d'enquête, la réponse à cette question : « l'homme m'a bousculé et m'a poussé dans le caniveau ». Et Searle ajoute : « Dans ce cas-là, on dirait : "je sais tout cela parce que j'ai *senti* que j'étais poussé dans le caniveau et parce que j'ai vu l'homme en train de m'y pousser" » (Searle 1985 : 148). De même, dit-il, quand je lève mon bras « mon expérience a en partie pour contenu que cette expérience est qui fait se lever mon bras, et, quand je vois une fleur, l'expérience a en partie pour contenu que cette expérience est causée par le fait qu'il y a là une fleur ». Searle conclut alors que, dans tous les cas de ce genre, nous n'observons pas deux événements, mais « expérimentons directement la relation causale » :

> Selon la théorie classique, on n'a jamais d'expérience de la causalité, tandis que, selon mon point de vue, non seulement on a souvent l'expérience de la

> causalité, mais il est de fait que *toute expérience de perception ou d'action* est précisément expérience de la causalité (Searle, 1985 : 153 ; c'est moi qui souligne).

La démonstration de Searle confirme en quelque sorte ce que le chercheur qualitatif avait déjà démontré : que la recherche qualitative peut saisir comment les gens appréhendent une situation et comment cette manière de l'appréhender peut se transformer en une action particulière chez l'individu. Les personnes sont en mesure de *témoigner* d'une certaine expérience de causalité et peuvent rapporter des changements dans leur perception de certains événements et des changements dans leur comportement vis-à-vis ces mêmes événements ou situations. Elles ressentent également certains effets (comme le sentiment de stigmatisation causé par une expérience pénale), se rendent compte de certaines contraintes qui pèsent sur elles, etc. En outre, la recherche qualitative peut, à travers l'analyse de ce processus, mettre en évidence, le cas échéant, les mécanismes sociaux de production et de neutralisation des résultats escomptés.

Les données empiriques retenues par l'expérience vécue d'action et de perception permettent donc à ce type de recherche de décrire et d'expliquer sociologiquement certains aspects de la réalité sociale. Par l'entremise de l'expérience vécue et à l'aide des théories, on peut saisir *l'accomplissement des structures* au sens passif et actif de l'expression : les effets des structures (conditions objectives) sur les individus et l'actualisation / transformation des structures par les individus (la liberté).

*

*   *

J'ai voulu dans cet essai, entre autres choses, dévoiler la *face cachée* du langage sur la causalité, montrer que nous construisons des analyses causales même lorsque nous n'en sommes pas à première vue conscients et attirer l'attention sur une nouvelle représentation de la pensée causale. Celle-ci n'est plus envisagée comme relevant exclusivement d'une relation de cause à effet entre événements ni réservée à la représentation d'un lien matériel. Elle n'est pas non plus conditionnée à une démonstration de la séquence temporelle, ni à un constat statistique de « régularité ». Nous avons aussi vu que la pratique de la recherche donne deux connotations

différentes au lien d'Interprétation en tant que « facteur causal ». Ce lien est tantôt construit comme une forme d'intention *(intending)* au sens strict, tantôt comme une forme de définition de la situation *(defining)* (aussi au sens strict).

En outre, cette nouvelle représentation de la causalité reconnaît l'importance des explications axées sur une causalité contingente et met particulièrement en relief l'intérêt dans l'identification des « pouvoirs causals » des objets et des relations, c'est-à-dire dans l'identification des propriétés et de mécanismes susceptibles de produire certains effets conceptualisés ou non comme « réguliers ». Or, dans son nouveau sens, l'analyse causale se situe alors, paradoxalement, à l'intersection de philosophies qui se présentent comme opposées, en particulier le « réalisme » et le « constructivisme ». Elle semble même « rapprocher », si l'on peut ainsi dire, ces deux traditions dans leurs versions les plus élaborées. La reconnaissance de l'« incomplétude » de toute analyse causale, du rôle « créateur de sens » du cadre théorique privilégié et de l'importance de la réflexion critique faite à l'égard des concepts qui caractérisent l'objet même de la recherche (« chômage », « crime », « travail », « folie », « femme », etc.) « donne raison » aux constructivistes. En revanche, la reconnaissance des « pouvoirs causals » des objets et des relations sociales, des « effets structuraux » et de l'existence de relations nécessaires « donne raison » aux partisans d'une approche réaliste. Qui plus est, la reconnaissance de plus en plus répandue du fait que « tous les objets ne sont pas pareils » donne par ailleurs raison aux deux camps. Les objets ne sont pas pareils, bien sûr, parce que nous les construisons différemment et sur le plan sociétaire et sur le plan de la connaissance, mais ils ne sont pas davantage pareils dans leur propre configuration interne qu'on essaie de saisir à travers et en dépit de nos propres constructions théoriques. Et l'on reconnaît désormais la dimension *processuelle* indépassable sinon de toute forme de connaissance du moins de toute connaissance qui va au-delà du trivial.

Enfin, nous avons vu aussi que la « causalité » peut être appréhendée directement par l'expérience vécue et que « causalité » et « explication » ne sont pas deux choses différentes, mais deux moments successifs du travail d'appréhension du monde. La pensée causale revêt alors un caractère indépassable, même si le terme « cause » fait objet de désaffection ou n'est pas utilisé dans un grand nombre d'analyses qui soutiennent

l'existence de relations causales. Sommes-nous en train de recentrer l'analyse causale autant sur le plan méthodologique que sur le plan théorique et philosophique ?

Alvaro P. PIRES
Département de criminologie
Université d'Ottawa
Ottawa (Ontario)
Canada K1N 6N5

RÉSUMÉ

Retour à la table des matières

Cet article présente la *face cachée* du langage sur la causalité en sciences sociales et montre que nous faisons des « analyses causales » même lorsque nous n'en sommes pas conscients à première vue. En outre, il attire l'attention sur une nouvelle représentation de la pensée causale qui met en valeur la recherche des « pouvoirs causals » des relations sociales et sur le fait que la recherche qualitative contribue à recentrer l'analyse causale conventionnelle. Cette nouvelle conception se situe alors, paradoxalement, à l'intersection de philosophies qui se présentent comme opposées, en particulier le « réalisme » et le « constructivisme ». Chemin faisant, on voit comment les différents types d'énoncés causals sont des formes de construction de sens, ce qui nous amène à reconnaître, entre autres choses, l'« incomplétude » de toute analyse causale et le rôle « créateur de sens » du cadre théorique privilégié.

SUMMARY

This paper presents the *hidden face* of language on causality in the social sciences an shows that we are producing « causal analyses » even when we are not immediately conscious of the fact. Further, the paper calls attention to a new representation of causal thought which emphasizes the search for « causal powers » in social relations and on the fact

that qualitative research contributes in recentring conventional causal analysis. This new conception is thus to be found, paradoxically, at the intersection between philosophies which are presented as being opposed, particularly « realism » and « constructivism ». On the way, it is seen how different types of causal statements are forms of meaning construction, which brings us to recognize, among other things, the « incompleteness » of all causal analysis and the role of creating meaning of the prefered theoretical framework.

RESUMEN

Este artículo presenta la *cara oculta* del lenguaje existente sobre la causalidad en ciencias sociales y muestra que hacemos « análisis de causalidad » aún cuando no estamos conscientes de ello a primera vista. El artículo Ilama la atención pot una parte, sobre una nueva representación del pensamiento causal que valoriza la

búsqueda de los « poderes causales » de las relaciones sociales, y por otra parte, sobre el hecho que la investigación cualitativa contribuye a centrar el análisis causal convencional. Esta nueva conceptión se sitúa, paradojalmente, en la intersección entre filosofías que se presentan como opuestas, particularmente el « realismo » y el « constructivismo ». A Io largo del camino, se ve que los diferentes tipos de enunciados de causalidad son formas de contrucción de los sentidos, Io que nos Ileva a reconocer, entre otras cosas, Io « incompleto » de todo análisis causal y el ro « creador de sentido » del cuadro teórico privilegiado.

BIBLIOGRAPHIE

Retour à la table des matières

APEL, K. D. (1967), *Analytic Philosophy of Langage and the Geisteswissenschaften*, Dordrecht, D. Reidel.

ARON, R. (1975), *La philosophie critique de l'histoire*, Paris, J. Vrin.

BERNARD, P. (1993), « Cause perdue ? Le pouvoir heuristique de l'analyse causale », *Sociologie et Société*, XXV, (2), dans ce numéro.

BERTHELOT, J.-M. (1990), *L'intelligence du social*, Paris, P.U.F.

BLAU, P. M. (1960), « Structural Effects », *American Sociological Review*, 25, (2), pp. 178-193.

BRAITHWAITE, J. (1984), *Corporate Crime in the Pharmaceutical Industry*, London, Routledge & Kegan Paul.

CRESSEY, D. (1953), *Other People's Money*, Belmont, Wadsworth, 1971.

CULLEN, F.T., G. MAAKESTAD et G. CAVENDER (1984), *Corporate Crime under Attack. The Ford Pinto Case and Beyond*, Cincinnati Anderson Publishing Co.

DE COSTER, M. (1978), *L'analogie en sciences humaines*, Paris, P.U.F.

GEERTZ, C. (1973), *The Interpretation of Cultures*, New York, Basic Books, Inc.

GOFFMAN, E. (1961), *Asiles*, Paris, Éditions de Minuit.

GRANGER, G. (1978), « Logique et pragmatique de la causalité dans les sciences de l'homme », *in Systèmes symboliques, science et philosophie,* Paris, Éditions du C.N.R.S.

HARRÉ, R., et E. MADDEN (1975), *Causal Powers,* Totowa, N.G., Rowman R. Littlefield.

HIRSCHI, T. et H. C. SELVIN (1967), *Principles of Survey Analysis,* New York, The Free Press.

HUME, D. (1983), *Enquête sur l'entendement humain,* Paris, Flammarion.

HYMAN, H. H. (1955), *Survey Design and Analysis,* New York, The Free Press.

LALANDE, P. (1990), « Comment devient-on "réaliste" ? Une étude sur la trajectoire mentale des agents de probation ». *Déviance et Société, XIV,* (1), pp. 17-38.

LAZARSFELD, P. F. et H. MENZEL (1961), « On the Relation between Individual and Collective Properties », *in* A. Etzioni (sous la direction), *Complex Organizations. A Sociological Reader,* New York, Holt, Reinehart & Winston.

LEFEBVRE, H. (1969), *Logique formelle. logique dialectique,* Paris, Anthropos.

LINCOLN, Y. S. et E. G. GUBA, (1985), *Naturalistic Inquiry,* Newbury Park, Sage.

MACIVER, R. (1964). *Social Causation,* New York, Harper & Row, Publishers.

MERTON, R. (1948), « The self-fulfilling prophecy », *in* R. Merton, *Social Theory and Social Structure,* New York, The Free Press, 1968.

PARETO, Vilfredo (1968), *Traité de sociologie générale,* Paris, Droz. [Texte disponible dans Les Classiques des sciences sociales. JMT.]

PIRES, A. P. (1989), Analyse causale et récit de vie, *Anthropologie et Société*, 13, (3), pp. 37-57.

PIRES, A. P. (1993), « La criminologie et ses objets paradoxaux, Réflexions épistémologiques sur un nouveau paradigme ». *Déviance et Société,* XVII, (2), pp. 129-161.

PIRES, A. P. et F. DIGNEFFE (1992), « Vers un paradigme des inter-relations sociales ? Pour une reconstruction du champ criminologique », *Criminologie,* XXV, (2), 13-47. [Texte disponible dans *Les Classiques des sciences sociales*. JMT.]

PORPORA, D. V. (1987), *The Concept of Social Structure,* New York, Greenwood Press.

REX, J. (1965), *Key Problems of Sociological Theory*, London, Routledge & Kegan Paul.

SAYER, A. (1993), *Method in Social Science. A realist Approach*, London, Routledge.

SCHRECKER, T.F. (1984), *L'élaboration des politiques en matière d'environnement*, Ottawa, Ministère des Approvisionnements et Services Canada.

SEARLE, J. R. (1985), *L'intentionalité*, Paris, Éditions de Minuit.

SIMON, H. A. (1957), *Models of Man*, New York, John Wiley & Sons, Inc.

THOMAS, W. I. (1923), *The Unadjusted Girl*, Boston, Little, Brown & Co.

THOMAS, W. I. et D. S. THOMAS (1928), *The Child in America. Behavior Problems and Programs,* New York, Alfred A. Knopf.

VEYNE, P. (1971), *Comment on écrit l'histoire,* Paris, Seuil, 1978.

WEBER, Max (1965), *Essais sur la théorie de la science*, Paris, Pion. [Texte disponible dans *Les Classiques des sciences sociales*. JMT.]

WHYTE, W. F. (1943), *Street Corner Society*, Chicago, University of Chicago Press.

WINCH, P. (1963), *The Idea of a Social Science and its Relation to Philosophy*, London, Routledge & Kegan Paul.